

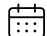



# Recruter et intégrer ses futurs collaborateurs

CIP-650-064-25.01

## Partenaire(s)



 Du 12.05.2025 au 13.05.2025

 De 08:30 à 16:30

 16 périodes de 45 minutes

 CIP - Ch. des Lovières 13, 2720 Tramelan

 Hébergement & restauration sur place

 Délai d'inscription 28.04.2025

## Objectifs

- Élaborer le profil de poste d'un nouveau candidat
- Établir les critères de sélection et les 5 domaines de compétences
- Préparer les méthodes d'évaluation adaptées au métier
- Introduire le collaborateur et définir les modes de collaboration

## Contenu

- Phases d'un processus de recrutement
- Subjectivité et objectivité des méthodes de sélection des candidats
- Techniques d'évaluation d'une compétence
- Validité prédictive des méthodes d'évaluation des compétences
- Techniques de conduite d'entretien : questions possibles et vérification d'une compétence clé
- Analyse de poste et hiérarchisation d'un profil d'un candidat
- Intégration d'un collaborateur : 1er jour, 1ère semaine, 1er mois... Les étapes du lancement
- Marketing du recrutement : les principales avenues de recherche de candidats

## Public cible

Ce cours est recommandé à toute personne ayant ou souhaitant avoir une fonction d'encadrement, de direction ou étant active dans le domaine de la gestion des ressources humaines, pour les groupes de toutes tailles et dans l'ensemble des secteurs d'activités.

## Formateur(s)

Formateur·rice et consultant·e senior de l'Ismat Consulting SA



## **Reconnaissance**

Une attestation CIP sera remise une fois le cours terminé, pour autant que ce dernier ait été suivi dans son intégralité.

## **Prix**

CHF 890.-

comprenant la formation, le support de cours, l'eau minérale en salle et les repas de midi (eau minérale et café inclus).

## **Nombre de participants**

Maximum 14

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée

## **Renseignements**

CIP

Ch. des Lovières 13

2720 Tramelan

032 486 07 48

[management@cip-tramelan.ch](mailto:management@cip-tramelan.ch)

## **Conditions d'annulation**

1. Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'une communication écrite.
2. Un retrait d'inscription jusqu'au délai d'inscription n'entraîne aucuns frais.
3. Sauf cas de force majeure dûment justifié, un retrait d'inscription entraîne des frais d'annulation calculés comme suit :
  - Lorsque l'annulation nous parvient plus de 7 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 40 % du prix du cours.
  - Lorsque l'annulation nous parvient dans les 7 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 80 % du prix du cours.
  - Dès que le cours a commencé, son prix est dû intégralement.
4. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant.

**Les conditions générales sont disponibles sous l'onglet « Fichiers » du cours**